



»»» ÉVÉNEMENT

Le combat des pêcheurs amateurs

Contre vents et marées, les pêcheurs amateurs de plusieurs associations dont le comité départemental Manche de la pêche maritime de loisir qui se réunissait hier à Créances se battent pour sauvegarder leur passe-temps.

Les menaces sur le loisir, à pied ou en mer, sont nombreuses. Premier « point chaud » : « pour la première fois, la commission européenne cible la pêche de loisir en envisageant de fixer un quota d'un bar par jour par pêcheur en Manche ». « Cette éventualité a déclenché la colère et l'indignation parmi nous ! », lance le président du comité départemental, Jean Lepigouchet.

« Si cette mesure est envisagée, c'est parce que les scientifiques estiment que le bar devient une espèce en difficulté », explique le manchois qui en convient parfaitement. Mais pour lui, ce ne sont pas les amateurs qui sont fautifs mais bien les pêcheurs professionnels venant de toutes parts et peu regardants : « Nous dénonçons depuis des années le massacre des bars sur les frayères en pleine période de reproduction. Et ça va continuer en 2015 même si la période de pêche a été réduite ». « Si cela continue, on va droit dans le mur ». « Nous, nous ne pêchons pas le bar en dessous de 42 cm. C'est la taille que nous a donnée l'Ifremer. C'est la taille à partir de la-

quelle le bar s'est reproduit au moins une fois. Le passage à cette taille a engendré une diminution de 50 % des prises. Mais la Commission européenne semble l'ignorer », explique le représentant des amateurs de la Manche qui soutient la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France dans ce combat pour faire reculer la commission. « Pour beaucoup de choses, les négociations se font à petit pas. C'est comme ça, il faut le consensus. Sur le bar, on devrait y arriver », assure le député Stéphane Travert.

■ « Les incidents se multiplient »

Autre menace : l'arrêt 41 signé cette année par la Direction interrégionale de la Mer qui permet aux conchyliculteurs et aux mytiliculteurs d'interdire le passage et la pêche à pied, à la nage et sous-marine dans les parcs d'huîtres ou les moulières. Depuis, la plupart des mytiliculteurs ont interdit le passage dans leurs parcs qui font pourtant partie du domaine maritime public. Et « les incidents se multiplient sur la côte Ouest », témoigne Jean Lepigouchet. « Nous

avons adressé un recours gracieux contre cet arrêté au préfet de Haute-Normandie. Il l'a rejeté. Nous n'avons donc d'autre choix que de porter l'affaire devant le Tribunal administratif. C'est fait de cette semaine ».

■ Interdiction de pêcher sur la côte Est

« On va avoir de plus en plus d'affaires juridiques, de contentieux », prévient le président.

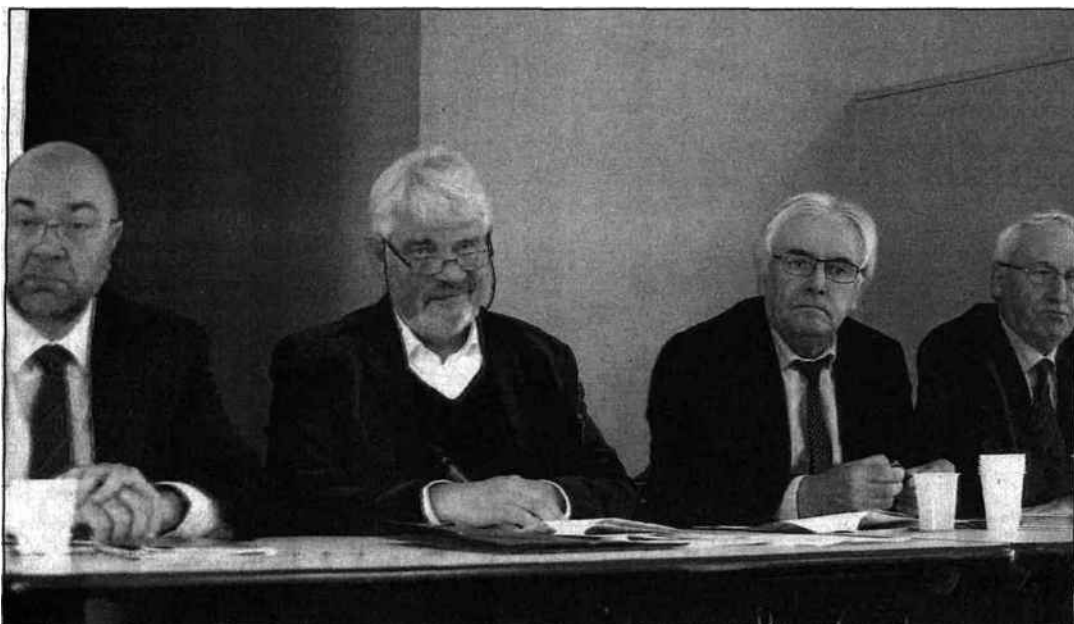
Pour preuve, « les propositions ubuesques de la Dréal et de l'Amap (Agence des aires marines protégées), pour ne citer que les mesures envisagées, jusqu'à interdire toute pêche embarquée, du bord ou sous-marine, dans un large périmètre autour de Saint-Vaast-la-Hougue ». Face à cette proposition d'interdiction pure et simple, le président témoigne d'un « élan de solidarité entre toutes les associations. Il y a vraiment eu bloc face à l'administration ». « Nous avons obtenu que l'administration revoise sa copie. Trois réunions du groupe de travail ont eu lieu : seul le pourtour d'une des

îles Saint-Marcouf et la pointe du Hoc dans le Calvados restent sans pêche », annonce Jean Lepigouchet qui se doute cependant que cela n'en restera pas là. « Il est à craindre que d'autres restrictions voient le jour ». Notamment sur la côte Ouest.

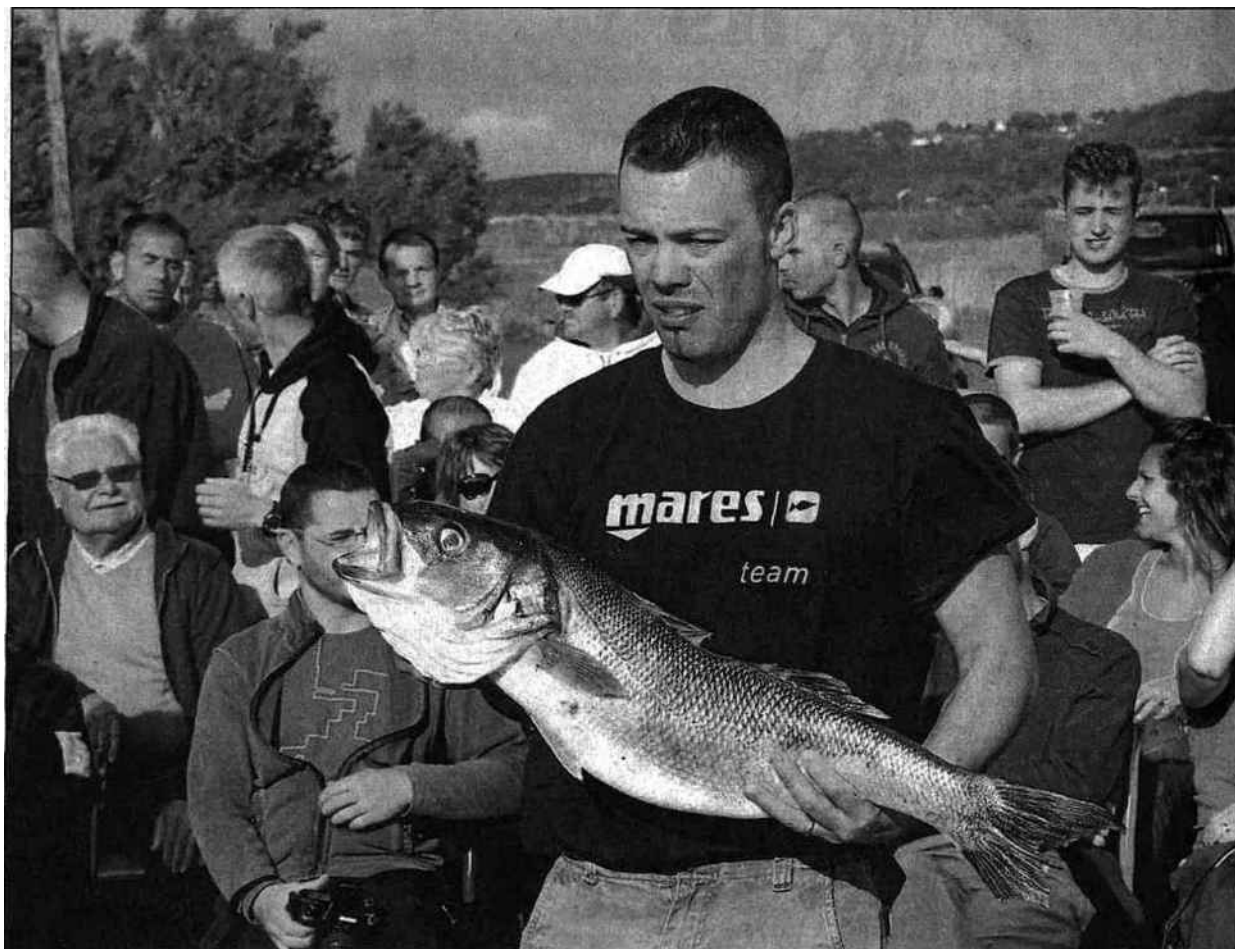
■ Pour combien de temps ?

Le président et ses confrères se battent mais pour combien de temps ? À force de réglementations, « la devise du Comité des Pêcheurs Amateurs Granvillais « pour qu'une partie de pêche reste une partie de plaisir » sera à ranger au rayon des souvenirs. Nos petits-enfants découvriront les joies de la pêche au travers de photos et vidéos des années heureuses », soupire Jean Lepigouchet. Il insiste : « la préservation de la ressource ne dépend pas que de nous, loin s'en faut : pêches intensives, pollutions diverses font craindre le pire. À notre petit niveau, il est essentiel de militer pour une pêche raisonnée respectueuse de la ressource ».

J.-Ph. M.



Entouré des élus, Jean Lepigouchet a fait le point hier à Créances sur les nombreuses menaces pesant sur la pêche amateur.



La commission européenne envisage de fixer un quota d'un bar par jour et par pêcheur en Manche (photo d'archives Presse de la Manche).



Près de cent pêcheurs de loisir ont assisté à l'assemblée de leur comité départemental.